

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 481

29 mars 2007

SOMMAIRE

4TK S.à r.l.	23073	LaSalle UK Ventures	23059
Alba Master Holding Company SA	23088	Laumar S.A.	23062
Arlton S.A.	23053	Liusol International S.A.	23086
Auto-Sud Ecole	23061	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	23077
AWS International I S.à r.l.	23076	LSCI Selaht Germany S.à r.l.	23078
AWS International I S.à r.l.	23076	Luxcem S.à r.l.	23077
Becker + Cahen & Associés Ressources Hu- maines S.à r.l.	23070	Majuro Investments S.A.	23084
Becker + Cahen S.à r.l.	23070	Majuro Investments S.A.	23084
Blaze Finance Services S.à r.l.	23084	Maroquinerie Keller	23063
Bureau Veritas Luxembourg S.A.	23085	Minotaurus Finance S.A.	23086
Colors Company Sàrl	23078	Motofin S.à r.l.	23062
Colors Company Sàrl	23078	OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l.	23065
Colors Company Sàrl	23078	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l.	23079
Co-Ventures S.A.	23063	One S.A.	23087
Etablissement Joseph BALTHASAR	23074	Pelican Strategy S.A.	23061
Euronord S.A.	23088	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A.	23075
European Maintenance & Services S.A. ..	23075	Services Généraux de Gestion S.A.	23085
Factor Ltd SA	23073	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A.	23062
Fleming Series II Funds	23086	Somafin S.A.	23053
Flime Investments S.A.	23085	Sports-Lux Sàrl	23063
Fourcolors Investment S.A.	23083	Telital Partecipazioni S.A., Industrie per le Telecomunicazioni	23052
Fourcolors Investment S.A.	23083	T-I Holdings S.à r.l.	23077
GestComPro Europe Sàrl	23064	Trust International Luxembourg S.A.	23074
Gestion Triomphe S.A.	23075	Trust International Luxembourg S.A.	23075
Gex Investissements S.A.	23084	Vermilux S.A.	23059
Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.	23088	Verrinvest Luxembourg S.A.	23085
Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.	23053	Voncast Limited S.A.	23087
Herald Neunkirchen S.à r.l.	23042	Voncast Limited S.A.	23087
International Artsana S.A.	23088	Voncast Limited S.A.	23087
JPMorgan Series II Funds	23086	World Courier (Luxembourg) GmbH	23076
KLC Holdings II S.A.	23086	Worldwide Sports Investments S.à r.l.	23076

Herald Neunkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.896.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 114.436,

represented by Mr Jan Vanhoutte, avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 17 January 2007.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of HERALD NEUNKIRCHEN S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of HERALD, THE HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euros (EUR 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000) shares each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit

or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital of shares EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l.	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (EUR 1,750.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of September 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Neil Clive Varnham, Director, born on 11 February 1957 in Erith (United Kingdom) and having his professional residence at 4, Broadgate, London EC2M 2DA (United Kingdom);

- Mr John David Sutherland, Director, born on 2 December 1964 in Lower Hutt (New Zealand) and having his professional residence at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg); and,

- Mr Timothy Simon Gyde Horrocks, Director, born on 14 April 1965 in Northampton (United Kingdom) and having his professional residence at 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (The Netherlands).

2. The registered office shall be at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 114.436,

représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2007.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination HERALD NEUNKIRCHEN S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par HERALD, THE HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles HENDERSON EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND MANAGEMENT S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cents millions d'euros (EUR 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'Administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'Administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu' administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'Administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'Administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'octobre et finit le dernier jour de septembre de l'année suivante.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Montant libéré EUR
HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING S.à r.l.	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents cinquante euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de septembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période indéterminée:

- Monsieur Neil Clive Varnham, Administrateur, né le 11 février 1957 à Erith (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 4, Broadgate, London EC2M 2DA (Royaume-Uni);

- Monsieur John David Sutherland, Administrateur, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande) et résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, Administrateur, né le 14 avril 1965 à Northampton (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 12, J.W. Brouwersstraat, Amsterdam 1071 LJ (Pays-Bas).

2. Le siège social est fixé à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 46, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007024472/220/602.

(070018544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Telital Partecipazioni S.A., Industrie per le Telecomunicazioni, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.677.

Le bilan au 30 avril 2006, dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOMUNICAZIONI

Signature

Référence de publication: 2007022154/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08696. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Somafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.671.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 de GECOS GENERALE DI COMMERCIO E SERVIZI S.p.A., sur le dossier de SOMAFIN S.A. en vertu de l'art. 314(1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOMAFIN S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007022156/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09497. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Arlton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.295.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007022158/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09490. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.469.

In the year two thousand and six, on the eighth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(i) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(ii) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(iii) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(iv) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(v) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(vi) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(vii) BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(viii) BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

all duly represented by Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 5 May 2006.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 115469, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger dated 31 March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties have required the undersigned notary to state their declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of seven million one hundred eighty-four thousand five hundred euro (EUR 7,184,500.-), through the issuance of two hundred eighty-six thousand eight hundred eighty (286,880) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequently, amendment of article 6, first paragraph of the Company's articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the shareholders took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of seven million one hundred eighty-four thousand five hundred euro (EUR 7,184,500.-) through the issuance of two hundred eighty-six thousand eight hundred eighty (286,880) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed as follows:

- seventy-two thousand seven hundred forty (72,740) shares are subscribed by BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., prequalified, for a total subscription price of one million eight hundred eighteen thousand five hundred seventeen euro and four cents (EUR 1,818,517.04), allocated as follows:

- one million eight hundred eighteen thousand five hundred euro (EUR 1,818,500.-) shall be allocated to the share capital; and

- seventeen euro and four cents (EUR 17.04) shall be allocated to the issuance premium;

- seventy thousand six hundred seventy-seven (70,677) shares are subscribed by BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., prequalified, for a total subscription price of one million seven hundred sixty-six thousand nine hundred forty-nine euro and nineteen cents (EUR 1,766,949.19); allocated as follows:

- one million seven hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 1,766,925.-) shall be allocated to the share capital; and

- twenty-four euro and nineteen cent (EUR 24.19) shall be allocated to the issuance premium;

- thirty-two thousand one hundred sixty-two (32,162) shares are subscribed by BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., prequalified, for a total subscription price of eight hundred four thousand fifty-seven euro and twenty-three cents (EUR 804,057.23) allocated as follows:

- eight hundred four thousand fifty euro (EUR 804,050.-) shall be allocated to the share capital; and

- seven euro and twenty-three cent (EUR 7.23) shall be allocated to the issuance premium;
- five hundred sixty-six (566) shares are subscribed by BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., prequalified, for a total subscription price of fourteen thousand hundred sixty-eight euro and fifty-three cents (EUR 14,168.53), allocated as follows:
 - fourteen thousand one hundred fifty euro (EUR 14,150.-) shall be allocated to the share capital; and
 - eighteen euro and fifty-three cent (EUR 18.53) shall be allocated to the issuance premium;
- eight thousand one hundred ninety (8,190) shares are subscribed by BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., prequalified, for a total subscription price of two hundred four thousand seven hundred seventy-three euro and two cents (EUR 204,773.02), allocated as follows:
 - two hundred four thousand seven hundred fifty euro (EUR 204,750.-) shall be allocated to the share capital; and
 - twenty-three euro and two cent (EUR 23.02) shall be allocated to the issuance premium;
- seven hundred eighty-nine (789) shares are subscribed by BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., prequalified, for a total subscription price of nineteen thousand seven hundred twenty-six euro and ninety cents (EUR 19,726.90), allocated as follows:
 - nineteen thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 19,725.-) shall be allocated to the share capital; and
 - one euro and ninety cents (EUR 1.90) shall be allocated to the issuance premium;
- ninety-six thousand five hundred fifteen (96,515) shares are subscribed by BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., prequalified, for a total subscription price of two million four hundred twelve thousand eight hundred ninety-nine euro and nine cents (EUR 2,412,899.09), allocated as follows:
 - two million four hundred twelve thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,412,875.-) shall be allocated to the share capital; and
 - twenty-four euro and nine cents (EUR 24.09) shall be allocated to the issuance premium; and
- five thousand two hundred forty-one (5,241) shares are subscribed by BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., prequalified, for a total subscription price of one hundred thirty-one thousand thirty-six euro and twenty-six cents (EUR 131,036.26) allocated as follows:
 - one hundred thirty-one thousand twenty-five euro (EUR 131,025.-) shall be allocated to the share capital; and
 - eleven euro and twenty-six cent (EUR 11.26) shall be allocated to the issuance premium.

The shares subscribed have been fully paid up by the subscribers through a contribution in kind (the «Contribution in Kind») consisting in:

- a claim against the Company having a nominal value of one million eight hundred eighteen thousand five hundred seventeen euro and four cent (EUR 1,818,517.04), resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P.;
- a claim against the Company having a nominal value of one million seven hundred sixty-six thousand nine hundred forty-nine euro and nineteen cent (EUR 1,766,949.19) resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., prequalified;
- a claim against the Company having a nominal value of eight hundred four thousand fifty-seven euro and twenty-three cent (EUR 804,057.23), resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., prequalified;
- a claim against the Company having a nominal value of fourteen thousand one hundred sixty-eight euro and fifty-three cent (EUR 14,168.53) resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., prequalified;
- a claim against the Company having a nominal value of two hundred four thousand seven hundred seventy-three euro and two cent (EUR 204,773.02) resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., prequalified;
- a claim against the Company having a nominal value of nineteen thousand seven hundred twenty-six euro and ninety cent (EUR 19,726.90) resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., prequalified;
- a claim against the Company having a nominal value of two million four hundred twelve thousand eight hundred ninety-nine euro and nine cent (EUR 2,412,899.09) resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., prequalified;
- a claim against the Company having a nominal value of one hundred thirty-one thousand thirty-six euro and twenty-six cent (EUR 131,036.26) resulting from a loan agreement dated 27 April 2006 made between the Company and BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., prequalified.

The proof of the existence and the value of the Contribution in Kind has been produced to the undersigned notary including i.a. valuation certificates executed by each of the shareholders and the Company, which shall remain attached to the present deed.

The general meeting resolves to authorise Mr. Pierre Beissel, Ms. Saskia Konsbruck, or Ms. Nicole Schmidt-Troje, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Second Resolution

As a consequence, the general meeting resolves that article 6, first paragraph of the Company's articles of association shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at seven million hundred eighty-four thousand five hundred euro (EUR 7,184,500.-) represented by two hundred eighty-seven thousand three hundred eighty (287,380) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).»

Estimate of costs

The costs which the Company shall incur in relation with the present stated increase of capital are estimated at EUR 76,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

(ix) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(x) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(xi) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(xii) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(xiii) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(xiv) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(xv) BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(xvi) BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

alle wirksam vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmachten, erteilt am 5. Mai 2006.

Diese Vollmachten sind nach Zeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter von GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1 S.à r.l. (die «Gesellschaft»), einer société à responsabilité limitée mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 115469, gegründet am 31. März 2006 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien haben den Notar gebeten, Ihre Erklärungen wie folgt widerzugeben:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung die folgende ist:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf einen Betrag von sieben Millionen hundertvierundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 7.184.500,-) durch die Ausgabe von zweihundertsechundachtzigtausendachtundachtzig (286.880) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwertwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

2. Demzufolge Änderung des Artikel 6 erster Absatz der Satzung der Gesellschaft.

3. Verschiedenes

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in der derzeitigen Versammlung vertreten ist und dass die vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie von der Versammlung und der Tagesordnung vor der vorliegenden Versammlung rechtmäßig informiert wurden, so dass keine Einberufungsschreiben notwendig waren.

Sodann haben die Erschienenen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf einen Betrag von sieben Millionen hundertvierundachtzigtausendfünfhundert (EUR 7.184.500,-) durch die Ausgabe von zweihundertsechundachtzigtausendachtundachtzig (286.880) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen.

Die neuen Gesellschaftsanteile sind wie folgt gezeichnet:

- zweiundsiebzigttausendsiebenhundertvierzig (72.740) Gesellschaftsanteile von BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von einer Million achthundertachtzehntausendfünfhundertsiebzehn Euro und vier Cent (EUR 1.818.517,04), der wie folgt verteilt wurde:
 - eine Million achthundertachtzehntausendfünfhundert Euro (EUR 1.818.500,-) wurden an das an das Gesellschaftskapital verteilt, und
 - siebzehn Euro und vier Cent (EUR 17,04) wurden an die Ausgabeprämie verteilt;
- siebzigttausendsechshundertsiebenundsiebzig (70.677) Gesellschaftsanteile von BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von einer Million siebenhundertsechundsechzigtausendneunhundertneunundvierzig Euro und neunzehn Cent (EUR 1.766.949,19) gezeichnet, der wie folgt verteilt wurde:
 - eine Million siebenhundertsechundsechzigtausendneunhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 1.766.925,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und
 - vierundzwanzig Euro und neunzehn Cent (EUR 24,19) wurden an die Ausgabeprämie verteilt;
- zweiunddreißigtausendeinhundertzweiundsechzig (32.162) Gesellschaftsanteile von BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von achthundertviertausendsiebenundfünfzig Euro und dreiundzwanzig Cent (EUR 804.057,23) gezeichnet; der wie folgt verteilt wurde:
 - achthundertviertausendfünfzig Euro (EUR 804.050,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und
 - sieben Euro und dreiundzwanzig Cent (EUR 7,23) wurden an die Ausgabeprämie verteilt;
- fünfhundertsechundsechzig (566) Gesellschaftsanteile von BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von vierzehntausendeinhundertachtundsechzig Euro und dreiundfünfzig Cent (EUR 14.168,53) gezeichnet, der wie folgt verteilt wurde:
 - vierzehntausendeinhundertfünfzig Euro (EUR 14.150,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und
 - achtzehn Euro und dreiundfünfzig Cent (EUR 18,53) wurden an die Ausgabeprämie verteilt;
- achttausendeinhundertneunzig (8.190) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von zweihundertviertausendsiebenhundertdreiundsiebzig Euro und zwei Cent (EUR 204.773,02) gezeichnet, der wie folgt verteilt wurde:
 - zweihundertviertausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 204.750,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und
 - dreiundzwanzig Euro und zwei Cent (EUR 23,02) wurden an die Ausgabeprämie verteilt;
- siebenhundertneunundachtzig (789) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von neunzehntausendsiebenhundertsechundzwanzig Euro und neunzig Cent (EUR 19.726,90) gezeichnet, der wie folgt verteilt wurde:
 - neunzehntausendsiebenhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 19.725,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und
 - ein Euro und neunzig Cent (EUR 1,90) wurde an die Ausgabeprämie verteilt;
- sechsundneunzigtausendfünfhundertfünfeinzig (96.515) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von zwei Millionen vierhundertzwölftausendachtundneunundneunzig Euro und neun Cent (EUR 2.412.899,09) gezeichnet, der wie folgt verteilt wurde:
 - zwei Millionen vierhundertzwölftausendachtundneunundsiebzig Euro (EUR 2.412.875,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und
 - vierundzwanzig Euro und neun Cent (EUR 24,09) wurden an die Ausgabeprämie verteilt; und

- fünftausendzweihunderteinundvierzig (5.241) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von einhunderteinunddreißigtausendsechshundertdrei Euro und sechsundzwanzig Cent (EUR 131.036,26) der wie folgt verteilt wurde:

- einhunderteinunddreißigtausendfünfundzwanzig Euro (EUR 131.025,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und

- elf Euro und sechsundzwanzig Cent (EUR 11,26) wurden an die Ausgabepremie verteilt.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind von dem oben genannten Zeichnern durch eine Sacheinlage (die «Sacheinlage») bezahlt worden, die aus folgenden Forderungen besteht:

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von einer Millionen achthundertachtzehntausendfünfhundertsieben Euro und vier Cent (EUR 1.818.517,04) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., vorbezeichnet;

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von einer Million siebenhundertsechshundertachtundzwanzigtausendneunhundertneunundvierzig Euro (EUR 1.766.949,19) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., vorbezeichnet;

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von achthundertviertausendsiebenundfünfzig Euro und dreiundzwanzig Cent (EUR 804.057,23) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., vorbezeichnet;

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von vierzehntausendeinhundertachtundsechzig Euro und dreiundfünfzig Cent (EUR 14.168,53) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., vorbezeichnet;

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von zweihundertviertausendsiebenhundertdreiundsiebzig Euro und zwei Cent (EUR 204.773,02) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., vorbezeichnet;

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von neunzehntausendsiebenhundertsechshundertzwanzig Euro und neunzig Cent (EUR 19.726,90) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., vorbezeichnet;

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von zwei Millionen vierhundertzwölftausendachtundneunundneunzig Euro und neun Cent (EUR 2.412.899,09) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., vorbezeichnet;

- einer Forderung gegen die Gesellschaft mit einem Nennwert von einhunderteinunddreißigtausendsechshundertdrei Euro und sechs Cent (EUR 131.036,26) aus einem Darlehensvertrag vom 27. April 2006 zwischen der Gesellschaft und BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., vorbezeichnet;

Dem unterzeichnenden Notar wurde der Beweis des Bestehens und des Wertes der Sacheinlagen erbracht, was Bewertungsurkunden von jedem Gesellschafter und der Gesellschaft mit einschließt, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Generalversammlung beschließt Herrn Pierre Beissel, Frau Saskia Konsbruck, und Frau Nicole Schmidt-Troje, alle Rechtsanwälte mit Wohnsitz in Luxemburg, zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschafterregister vorzunehmen, um die oben genannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 6, erster Absatz der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen einhundertvierundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 7.184.500,-) aufgeteilt in zweihundertsiebenundachtzigtausenddreihundertachtzig (287.380) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.»

Kostenabschätzung

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 76.200,-.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 mai 2006, vol. 436, fol. 70, case 3. — Reçu 71.721,27 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 17. Mai 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022311/242/303.

(070015582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007022162/239/12.

(070015318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Vermilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.435.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERMILUX S.A., ayant son siège social à L-9663 Kautenbach, 2, rue de Konsthum, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.435, originellement constituée sous la dénomination sociale de STECATEX, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 7 novembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 12 octobre 2000, publié au dit Mémorial numéro 311 du 27 avril 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 octobre 2004, publié au dit Mémorial numéro 458 du 18 mai 2005, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en VERMILUX S.A.,

ayant un capital social de soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit euros (61.973,38 EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie Loutsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-9663 Kautenbach, 2, rue de Konsthum, à L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 1.973,38 EUR, pour le ramener de son montant actuel de 61.973,38 EUR, à 60.000,- EUR, par apurement de pertes pour un montant de 1.973,38 EUR et sans annulation d'actions existantes.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9663 Kautenbach, 2, rue de Konsthum, à L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Steinfort.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit euros (1.973,38 EUR), pour le ramener de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit euros (61.973,38 EUR) à soixante mille euros (60.000,-EUR).

Cette réduction de capital est réalisée en couverture partielle des pertes au 31 décembre 2005 pour un montant total de mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit euros (1.973,38 EUR), sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- les mots «et pour la première fois en 1992» du 1^{er} alinéa de l'article 13 et
- la 2^{ème} phrase de l'article 14 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loutsch, P.Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2006, vol. 540, fol. 18, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007023369/231/87.

(070016369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Auto-Sud Ecole, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.463.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 15 décembre 2006, volume 156S, folio 66, case 8 et reçue par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2006, acte n ° 694, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société AUTO-SUD ECOLE, Société à responsabilité limitée, qui cessera d'exister.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la Société.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007022591/208/20.

(070015831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pelican Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.308.

—
Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 280 du 8 février 2006.

Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PELICAN STRATEGY S.A., tenue au siège social en date du 22 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Changement du siège social vers L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2 ° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, bd. Prince Henri, administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur, qui a donné sa démission en date du 7 novembre 2006.

3 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans :

- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;
- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PELICAN STRATEGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022513/2195/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Motofin S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.187.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 28 décembre 2006, volume 156S, folio 95, case 11 et reçue par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2006, acte n° 764, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société MOTOFIN S.à r.l., qui cessera d'exister.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au au 5, Place du Théâtre, L 2613 Luxembourg.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007022595/208/21.

(070015937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, Op der Maes.

R.C.S. Luxembourg B 21.544.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022291/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04189. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Laumar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.988.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire le 29 septembre 2006

Résolutions

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Sophie Jacquet décidée par le Conseil lors de sa réunion du 7 avril 2006.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président.

M. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007022551/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Maroquinerie Keller, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 62, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 12.515.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022292/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09671. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.838.

Le bilan de la société au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022293/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07431. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sports-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.789.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Christophe Berterreche De Menditte, gérant de société, demeurant à F-17810 Pessines (France), 16, rue Allards.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SPORTS-LUX S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet toutes formes de commerce, en tous lieux appropriés, de vêtements, accessoires, matériel de sports, (véhicules), ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) Euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales intégralement ont été souscrites par Christophe Berterreche De Menditte, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (EUR 750,-) Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée Christophe Berterreche De Menditte, gérant de société, demeurant à F-17810 Pessines (France), 16, rue Allards.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Berterreche De Menditte, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 22 janvier 2007. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 janvier 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007022299/218/58.

(070015669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

GestComPro Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 8, A Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.357.

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Vito Laterza, technicien, demeurant à L-5426 Greiveldange, 8, A Benzelt, propriétaire de la totalité des parts sociales de GestComPro EUROPE S.à r.l. avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.357, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 368 du 22 avril 2005.

Il déclare d'abord constater la cession des quinze (15) parts sociales de Monsieur Gino Micucci à lui-même, suivant cession de parts sociales du 3 janvier 2007, laquelle restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Vito Laterza, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique, Vito Laterza, préqualifié, prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Il décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Greiveldange.
- 3) Suite à la résolution qui précède, il décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Greiveldange.»

- 4) Il fixe l'adresse de la société à L-5426 Greiveldange, 8, A Benzeit.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Laterza, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 22 janvier 2007. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 janvier 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007022301/218/36.

(070015419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.877.

In the year two thousand and six, on the first day of December, at 10.00 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG OPPS VI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.877, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on November 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company):

OCM OPPORTUNITIES FUND VI, L.P., a limited partnership organised under the Laws of Delaware, having its registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 25.- each, by an amount of EUR 1,084,250.-, so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,096,750.-, by way of the creation and issue of 43,370 Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each, in consideration for a payment in kind;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment of the consideration for the capital increase;
3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);
4. Amendment of article 17.3 of the Articles;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by an amount of EUR 1,084,250.- (one million forty-four thousand two hundred and fifty euros), so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,096,750.- (one million ninety-six thousand seven hundred and fifty euros), by way of the creation and issue of 43,370 (forty-three thousand three and seventy) Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, in consideration for a payment in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 43,370 (forty-three thousand three and seventy) Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 1,084,253.50 (one million forty-four thousand two hundred and fifty-three euros fifty cent), held by the Sole Shareholder against OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number RCS B 118.873 (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of EUR 1,084,253.50 (one million forty-four thousand two hundred and fifty-three euros fifty cents), of which EUR 1,084,250.- (one million forty-four thousand two hundred and fifty) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 3.50 (three euros fifty cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable;
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and the share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind;

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at one million ninety-six thousand seven hundred fifty Euros (EUR 1,096,750.-) represented by forty-three thousand eight hundred seventy (43,870) shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, the Share) having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) forty-three thousand three hundred seventy (43,370) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share).

The Company may also create and issue (i) additional Class D shares, (ii) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the «Class D Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 13,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre à 11.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique OCM LUXEMBOURG OPPS VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.877, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Société):

OCM OPPORTUNITIES FUND VI, L.P., une société du droit du Delaware, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- représenté par 500 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, d'un montant de EUR 1.084.250, afin de porter le capital

social de la Société à EUR 1.096.750,-, par la création et l'émission de 43.370 nouvelles parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, en contrepartie d'un paiement en nature;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

4. Modification de l'article 17.3 des Statuts;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, d'un montant de EUR 1.084.250,- (un million quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 1.096.750,- (un million quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros), par la création et l'émission de 43.370 (quarante-trois mille trois cent soixante-dix) nouvelles parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un paiement en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 43.370 (quarante-trois mille trois cent soixante-dix) nouvelles parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 1.084.253,50 (un million quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante-trois euros cinquante cents), détenues par l'Associé Unique à l'encontre de OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.873 (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 1.084.253,50 (un million quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante-trois euros cinquante cents), dont EUR 1.084.250,- (un million quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) seront alloués au compte capital de la Société et EUR 3,50 (trois euros cinquante cents) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a fourni la preuve de la valeur des Apports en remettant au notaire instrumentant un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé et validé par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquiescer tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros (EUR 1.096.750,-) représenté par quarante-trois mille huit cent soixante-dix (43.870) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) cinq cent (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) quarante-trois mille trois cent soixante-dix (43.370) parts sociales de Classe D «tracker» (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D),

La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe D supplémentaires, (ii) des parts sociales de classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) des parts sociales de classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe

C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) des parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de Classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (collectivement, les Parts sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu Net d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe D»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(c) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 13.300,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 10, case 5. — Reçu 5.842,54 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023404/242/254.

(070016601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Becker + Cahen & Associés Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Becker + Cahen S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.235.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CECE S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.863.

2.- La société à responsabilité limitée ROBE S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.850.

3.- Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

4.- Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

5.- La société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.820.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de 5 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16.235, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 16 octobre 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 9 février 1979,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 1^{er} septembre 1989.

- Que le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que les comparants sub 1) à 4) sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée CECE S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à la société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., prédésignée, qui accepte par son mandataire ci-avant nommé;

La société à responsabilité limitée ROBE S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à la société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., prédésignée, qui accepte par son mandataire ci-avant nommé;

Monsieur Gernot Kos, préqualifié, cède par les présentes ses cent (100) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., prédésignée, qui accepte par son mandataire ci-avant nommé;

Monsieur Thierry Hellers, préqualifié, cède par les présentes ses cent (100) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., prédésignée, qui accepte par son mandataire ci-avant nommé;

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 6 des statuts et les associés, représentés comme dit ci-avant, les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'à la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, les cinq cents (500) parts sociales sont détenues comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée CECE S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- La société à responsabilité limitée ROBE S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, cent vingt-cinq parts, sociales	125
3.- La société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de modifier la dénomination en BECKER + CAHEN & ASSOCIES RESSOURCES HUMAINES S.à r.l.;
- de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- de modifier l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prestation de services de secrétariat social, de calcul de rémunérations, de conseil en ressources humaines et de toutes prestations de services annexes.

De plus la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de BECKER + CAHEN & ASSOCIES RESSOURCES HUMAINES S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services de secrétariat social, de calcul de rémunérations, de conseil en ressources humaines et de toutes prestations de services annexes.

De plus la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions Générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de refixer la gérance de la société et de nommer comme gérants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
- Monsieur Gernot Kos, expert comptable, né à Eisenstadt, (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

D'ailleurs, l'assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, né à Ettelbruck, le 24 juillet 1935, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«Dans le cadre de la gestion journalière la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant; pour toutes opérations dépassant la gestion journalière, la signature conjointe de tous les associés est requise.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 66, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007022305/231/178.

(070015479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

4TK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 97.740.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022338/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04365. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Factor Ltd SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 54.553.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Olga Veksler, oil pipeline engineer, née à Moscou, le 10 juillet 1965, demeurant à 121002 Moscou, Eletsckaya 17/2-87 (Russie).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme FACTOR LTD, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 54.553, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 332 du 11 juillet 1996.

b.- Que le capital social de la société anonyme FACTOR LTD, prédésignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

c.- Que la comparante est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme FACTOR LTD est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute, mais qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Veksler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 68, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007022306/231/44.

(070015499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Etablissement Joseph BALTHASAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.

R.C.S. Luxembourg B 11.747.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022339/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02522. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Trust International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.757.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022340/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10241. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG S.C.A.

RATIO S.à r.l.

Associé-commandité

LOUV S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007022384/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09586. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Trust International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.757.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022341/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10239. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

European Maintenance & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.924.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022342/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10237. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Gestion Triomphe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.482.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007022343/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05050. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Worldwide Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.975.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022345/3984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08399. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

World Courier (Luxembourg) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.422.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005 wurde beim Handelsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. November 2006.

Für den Geschäftsführer

Unterschriften

Référence de publication: 2007022344/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09393. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

AWS International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.012.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.642.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007022346/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09909. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

AWS International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.012.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.642.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007022347/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09911. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Luxcem S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 127.400,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.668.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 28 décembre 2006, volume 156S, folio 96, case 3 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2006, acte n° 768, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société LUXCEM S.à r.l., qui cessera d'exister.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège, au 73, côte d'Eich à L-1450, Luxembourg.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007022598/208/20.

(070015933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 608.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.007.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007022348/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09913. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.142.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022349/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09999. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Colors Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.964.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022350/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08359. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Colors Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022351/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08314. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LSCI Selaht Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.799.625,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.420.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022352/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10008. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Colors Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.964.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022353/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08309. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.625,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

—
In the year two thousand and six, on the first day of December at 9.30 a.m.
before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.748, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on November 8, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company):

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership organised under the law of Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,
by virtue of a proxy under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 25.- each, by an amount of EUR 542,125.- so as to bring the share capital of the Company to EUR 554,625.- by way of the creation and issue of 21,685 Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each, in consideration for a payment in kind;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment of the consideration for the capital increase;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Amendment of article 17.3 of the Articles;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by an amount of EUR 542,125.- (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five euros), so as to bring the share capital of the Company to EUR 554,625.- (five hundred and fifty-four thousand six hundred and twenty-five euros), by way of the creation and issue of 21,685 (twenty-one thousand six hundred and eighty-five) Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, in consideration for a payment in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 21,685 (twenty-one thousand six hundred and eighty-five) Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 542,126.75 (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-six euros seventy-five cent), held by the Sole Shareholder against OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of EUR 542,126.75, (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-six euros seventy-five cents) of which EUR 542,125.- (five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five euros) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 1.75 (one euro seventy-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable;
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and the share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind;

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at five hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five euros (EUR 554,625.-) represented by twenty-two thousand one hundred eighty-five (22,185) shares (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually and irrespective of their class, the Share) having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) twenty-one thousand six hundred eighty-five (21,685) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share).

The Company may also create and issue (i) additional Class D shares, (ii) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) class B «tracker» share (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l., (the «Class D Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,600.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre à 9.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Société):

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV L.P., une société du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- représenté par 500 Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, d'un montant de EUR 542.125,-, afin de porter le capital social de la Société à EUR 554.625,- par la création et l'émission de 21.685 nouvelles parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, en contrepartie d'un paiement en nature;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

4. Modification de l'article 17.3 des Statuts;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, d'un montant de EUR 542.125,- (cinq cents quarante-deux mille cent vingt-cinq euros), afin de porter le capital social de la Société à EUR 554.625,- (cinq cents cinquante-quatre mille six cents vingt-cinq euros), par la création et l'émission de 21.685 (vingt et un mille six cents quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un paiement en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 21.685 (vingt et un mille six cents quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de Classe D «tracker» de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 542.126,75 (cinq cents quarante-deux mille cent vingt-six euros soixante-quinze cents), détenues par l'Associé Unique à l'encontre de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 542.126,75 (cinq cents quarante-deux mille cent vingt-six euros soixante-quinze cents), dont EUR 542.125,- (cinq cents quarante-deux mille cent vingt-cinq euros) seront alloués au compte capital de la Société et EUR 1,75 (un euro soixante-quinze cents) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a fourni la preuve de la valeur des Apports en remettant au notaire instrumentant un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinq cents cinquante-quatre mille six cents vingt-cinq euros (EUR 554.625,-) représenté par vingt-deux mille cent quatre-vingt-cinq (22.185) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) vingt et un mille six cents quatre-vingt-cinq (21.685) parts sociales de Classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D),

La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe D supplémentaires, (ii) des parts sociales de classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) des parts sociales de classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iv) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) des parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de Classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (collectivement, les Parts sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«17.3 Après affectation des bénéfiques à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfiques restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation,

les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu Net d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe D»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(c) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 7.600.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 10, case 4. — Reçu 5.421,27 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023410/242/255.

(070016592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Fourcolors Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.104.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022354/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08302. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fourcolors Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.104.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022355/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08300. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Majuro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.401.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022356/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08295. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Majuro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.401.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022358/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08289. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Gex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.075.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022359/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08956. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022361/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09901. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Flime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022363/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09899. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / C. Schlessler

Sous-directeur / Directeur Général

Référence de publication: 2007022367/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09925. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Bureau Veritas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.196.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022399/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09680. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.891.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022370/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09182. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

KLC Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.079.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS II S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007022372/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09181. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Liusol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.683.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIUSOL INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007022374/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09180. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,

(anc. Fleming Series II Funds).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022417/13/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09240. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Minotaurus Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MINOTAURUS FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007022376/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09179. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Voncast Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.063.

Le bilan au 28 février 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VONCAST LIMITED S.A.
DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007022378/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09595. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Voncast Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.063.

Le bilan au 28 février 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VONCAST LIMITED S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007022380/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 61.255.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022401/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08901. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Voncast Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.063.

Le bilan au 29 février 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VONCAST LIMITED S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007022382/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09591. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

International Artsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 9.299.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007022387/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08165. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Euronord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.655.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45312 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007022259/211/11.

(070015575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mai 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007022257/242/12.

(070015583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Alba Master Holding Company SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour ALBA MASTER HOLDING COMPANY S.A.

E. Magrini

Administrateur

Référence de publication: 2007022285/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08752. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.